

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mai 2004
Français
Original: espagnol

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique
du Congo**

**Note verbale datée du 10 mai 2004, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République d'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une copie du décret national n° 247 du 1^{er} mars 2004, aux termes duquel les autorités nationales, provinciales et municipales compétentes doivent adopter les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les dispositions contenues dans la résolution du Conseil de sécurité relatives au régime des sanctions appliqué à la République démocratique du Congo*.

* La pièce jointe est disponible dans les dossiers du Secrétariat.

